

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 MAI 2019

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 21 mai 2019, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

AVANT-PROPOS

RECOMMANDATION CP-19-120

Assises de l'UMQ 2019 Prix de la relève municipale

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adresser de sincères félicitations au Maire, Vincent Deguise, qui s'est vu remettre le prix "Personnalité de la relève 2019" lors des Assises annuelles 2019 de l'UMQ.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-19-121

Phases II - Réfection des rues Pie X, Catherine, Moreau et partie de St-Pierre Signalisation - Panneaux de nom de rues

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent de poursuivre l'implantation des nouvelles signalisations pour la circulation ainsi que des nouveaux panneaux de nom de rues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE procéder à l'achat de signalisations et de structures de noms de rues, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire.

ARÉNA

RECOMMANDATION CP-19-122

Centre Récréatif Aussant Approbation - Formulaire emploi

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adopter le formulaire de demande d'emploi pour le Centre Récréatif Aussant le tout tel qu'apparaissant sous l'annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et autorise également la publication de l'offre d'emploi pour ledit poste.

RECOMMANDATION CP-19-123

A.H.M.B.R. Nomination du nouveau président

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adresser des félicitations à M. Luc Desgagnés qui a été élu président de l'Association du hockey mineur du Bas-Richelieu lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu en mai dernier.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-19-124

Pincor Entrepreneur général **Réservation Parc Pointe-aux-Pins**

Considérant que la compagnie Pincor a fait une demande afin d'utiliser le parc de la Pointe-aux-Pins pour organiser une fête familiale pour les employés de son entreprise (environ 100 personnes);

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le prêt du parc de la Pointe-aux-Pins aux conditions suivantes:

- Permettre l'accès aux citoyens qui voudraient utiliser le parc et/ou les jeux d'enfants
- Aviser les résidents de la rue du Fleuve
- Permettre l'utilisation de la rampe de mise à l'eau
- L'activité devra se terminer au plus tard à 23h00
- Le site devra être nettoyé
- La consommation de nourritures et d'alcools (sans bouteille) sera tolérée
- Un feu pourra être fait en utilisant le foyer de la Ville (sans le bois) au coût de 100 \$.

RECOMMANDATION CP-19-125

Fête Nationale 2019 **Verres réutilisables**

Considérant que les membres du Conseil municipal désirent prendre un virage vert lors de la Fête Nationale 2019:

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE faire l'achat de verres réutilisables "Ecocup" pour la Fête Nationale 2019.

RECOMMANDATION CP-19-126

Club de Scrabble Si J'Osais **Médillés Tournoi de Nicolet, Bécancour**

Considérant que monsieur Gilles Provost, s'est vu octroyer la 3^e place, classe B, et que madame Linda Gallant s'est vu octroyer la 3^e place, classe C, lors du tournoi de Nicolet, Bécancour le 9 mai dernier;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QU'une lettre de félicitations soit adressée à monsieur Gilles Provost ainsi qu'à madame Linda Gallant du Club de Scrabble "Si J'Osais" pour leur 3^e place obtenue lors du tournoi de Nicolet, Bécancour.

REPRÉSENTATION

RECOMMANDATION CP-19-127

Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- École secondaire Bernard Gariépy
Remise de prix - Gala Reconnaissance:

un représentant

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-19-128

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- **Marché du Vieux-Sorel**
Partenariat financier 2^e Édition: **refusée**
- **Loisir et Sport Montérégie - Adhésion 2019-2020 :** **81,29 \$**
- **Corporation soreloise du patrimoine régional / Biophare**
Adhésion 2019 : **75,00 \$**
- **Fondation des Bénéficiaires des CHSLD Pierre-De Saurel**
Tournoi de golf: **150,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-19-129

Sécurité routière - Secteur scolaire (École Martel)

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander à la direction de l'école Martel de fournir les soumissions du coût des travaux pour l'accès aux piétons appuyant leur demande de contribution financière.

RECOMMANDATION CP-19-130

Demande au gouvernement concernant la réduction de l'offre de services de santé dans la MRC MRC de Pierre-De Saurel - Appui

Considérant que depuis la réforme du système de santé en 2015, l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel voit menacée sa capacité à offrir l'accès à des soins de santé pour la population de sa région;

Considérant que la fusion forcée des services et de la gouvernance des hôpitaux Pierre-Boucher, Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu de Sorel s'est traduite par un effritement des ressources, des équipements et des spécialités médicales à notre hôpital;

Considérant que l'attribution des ressources en soins spécialisés et en équipements de diagnostics se fait à l'avantage des hôpitaux Pierre-Boucher et Honoré-Mercier, au détriment de celui de Sorel-Tracy;

Considérant que les récentes embauches de directeurs-adjoints sont des postes sans aucun pouvoir décisionnel et que leur mandat est de faciliter un exode obligatoire des patients de Sorel-Tracy vers Longueuil et Saint-Hyacinthe, s'ils veulent recevoir les soins de santé spécialisés qu'ils nécessitent;

Considérant que l'absence d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) oblige les patients de notre région, qui ont présentement besoin de subir ce type d'exams, à être dirigés vers Saint-Hyacinthe ou Longueuil, à plus de 60 km de Sorel-Tracy;

Considérant qu'il n'y a pas de services de transport en commun entre Sorel-Tracy et Saint-Hyacinthe et que la distance représente bien souvent un obstacle majeur à l'accessibilité pour de nombreux patients âgés et/ou défavorisés;

Considérant que l'acquisition d'un appareil d'IRM à l'Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel permettrait d'améliorer l'accès aux soins de santé et constituerait un incitatif majeur pour le recrutement de la relève médicale;

Considérant qu'en cas d'urgence, les médecins de Sorel-Tracy doivent recourir au scanner, puisqu'il n'y a pas d'IRM, exposant ainsi les patients à des doses de radiation qui auraient pu être évitées avec l'IRM;

Considérant que la direction du CISSS Montérégie Est (CISSSME) nous dit être d'avis qu'elle ne veut pas obliger les médecins à aller à Sorel-Tracy et qu'elle agit ainsi de façon contraire à ce que la loi exige;

Considérant que la mobilisation de notre région pour l'obtention d'un bronchoscope en 2017 a démontré qu'il est nécessaire d'avoir certains équipements spécialisés pour attirer des médecins spécialistes;

Considérant que le Conseil de la MRC est persuadé que plusieurs médecins choisiront la région, pour autant que le CISSSME ne vienne pas volontairement entraver les efforts des professionnels en santé et des citoyens pour les recruter;

Considérant que le lien de confiance entre la direction du CISSSME et la population de la MRC de Pierre-De Saurel est altéré;

Considérant que l'accès à une offre de services de santé de proximité est une condition essentielle à l'occupation du territoire et au dynamisme des régions du Québec:

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel:

1. appuie la MRC de Pierre-De Saurel pour solliciter une rencontre avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, afin d'obtenir les raisons qui motivent le gouvernement à réduire l'offre de services de santé dans la MRC;
2. demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, de prendre les dispositions nécessaires pour:
 - octroyer la gouvernance locale à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel pour l'embauche de médecins généralistes et spécialistes;
 - prendre en compte, dans les prises de décisions du CISSSME concernant l'offre de services de santé à l'Hôtel-Dieu de Sorel, les particularités de notre localisation et de notre profil sociodémographique, incluant l'absence de transport en commun vers Saint-Hyacinthe et les grandes limitations du transport adapté vers Longueuil;
 - accorder un appareil IRM pour l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député provincial de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, à la présidente-directrice générale du CISSSME, Mme Louise Potvin, ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel.

RECOMMANDATION CP-19-131

Collecte de sang du maire du 16 mai 2019

Résultat – Félicitations

Considérant que la collecte de sang du Maire de Saint-Joseph-de-Sorel, qui s'est tenue le 16 mai dernier, a été un succès;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel félicite tous les bénévoles du groupe de Michèle Arpin Gravel ainsi qu'aux bénévoles d'Héma Québec qui ont fait de cette clinique de sang un succès grandiose.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-19-132

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

ANNEXE «A» (suite)
(Commission permanente du 21 mai 2019)

ATTESTATION

J'atteste que les informations que j'ai inscrites sur le présent formulaire sont véridiques et de bonne foi. Je reconnais que toute fausse déclaration pourra entraîner le rejet de ma candidature ou l'annulation d'une nomination à un emploi. De plus, j'atteste que j'ai bien pris connaissance du genre d'emploi offert et des critères d'admissibilité s'y rapportant et mentionnés ci-après.

Signature du postulant(e)

Date

EMPLOI OFFERT

1. L'emploi offert est pour combler le personnel pour l'opération du Centre Récréatif Aussant (aréna) et s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes.
2. Le poste offert fait partie de la classe des employés non-permanents au service des loisirs, donc non syndiqué et à temps partiel. De plus, cet emploi comporte des horaires flexibles (fin de semaine, jour, soir).
3. Les tâches pour ce poste consistent en : l'opération de la resurfaeuse à glace, l'entretien ménager des locaux de l'aréna, répondre aux clients (information & location de la glace) et toutes autres tâches connexes.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L I R E A T T E N T I V E M E N T

- 1- Être étudiant à temps plein ou partiel pendant toute la durée de l'emploi. **Veillez fournir les documents prouvant votre statut d'étudiant.**
- 2- Être âgé de 17 ans, avoir un permis de conduire probatoire ou un permis de conduire de la classe 5 et posséder un cours de secourisme, portant le nom Urgence – Général – R.C.R. Vous devez fournir une **photocopie de votre permis de conduire et de votre preuve de secourisme.**
- 3- Avoir dûment rempli la présente formule et l'avoir fait parvenir au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel **avant 16h30, le 15 août 2019.**
- 4- Un seul candidat par famille sera retenu pour travailler à cet emploi.
- 5- Advenant qu'il y ait plus d'un candidat par famille **la préférence** sera accordée à celui possédant les meilleures connaissances et aptitudes pour remplir les exigences du travail à accomplir.
- 6- Être disponible pour travailler sur des horaires flexibles. Les disponibilités pourront être un critère de sélection.
- 7- Avoir de la facilité à communiquer avec le public et faire preuve d'initiative.
- 8- Avoir une certaine dextérité avec l'opération d'équipement motorisé. Une connaissance dans le domaine mécanique sera considérée.
- 9- Toute expérience jugée connexe sera considérée.
- 10- La priorité sera accordée aux étudiants qui ont été embauchés la saison précédente et qui ont postulé pour la présente saison **si leur rendement et leur comportement au travail ont été jugés satisfaisants.**
- 11- Le candidat atteste que les informations qu'il a inscrites sur le formulaire d'embauche sont véridiques et que toute fausse déclaration pourra entraîner son renvoi automatique.
- 12- Votre numéro d'assurance sociale est obligatoire pour travailler. Si vous ne l'avez pas, vous devez en faire la demande **avant le début de l'emploi.**

NOTE : Le masculin est employé dans le présent formulaire afin d'en alléger le texte.